



Garde alternée difficile

Par Agathe2023

Bonjour,

Je souhaiterais savoir si je peux porter plainte contre mon ex compagnon avec qui la garde alternée est très compliquée. Tout est sujet à des messages dédaigneux, remplis de jugements sur ma vie actuelle familiale financière et professionnelle. Il n'écrit jamais de gros mots mais est très rabaissant et donneur de leçon. Il n'hésite pas non plus à porter de fausses accusations et des mensonges sur moi. Il prends notre fils de 8 ans à partie également. Nous sommes en garde alternée depuis 2 ans 1/2 et verse un pension alimentaire que le JAF a décidé mais ne l'accepte pas. Que faire ? Puis je porter plainte pour diffamation ou autre? Vers qui se tourner pour arranger la situation en lui fixant des limites et un minimum de respect envers la mère de son fils?

Merci

Par kang74

Bonjour

Le fait d'être en résidence alternée n'empêche pas la gestion de la communication .

Avant de penser à la plainte, je vous conseille de gérer celle ci et de ne permettre qu'une communication écrite type mail .

Dans laquelle vous ne parlerez que de l'enfant, libre à lui de tourner en boucle sur un autre sujet .

Et vous serez libre de répondre quand vous voulez (jamais tout de suite après ...)

Là s'il abuse, vous aurez de quoi porter plainte .

Comme vous aurez aussi un historique à montrer à votre enfant quand il sera en age de comprendre .

NB : s'il ne paie pas la pension, laissez le se mettre en tort, au bout de deux mois vous demanderez le paiement direct via huissier (comme ça plus besoin de le lui rappeler)